

ITEM : Deux nouveaux selfservices, Calculer un taux de recouvrement et Créer des exemplaires en masse

Questions/Réponses

Ce document restitue les réponses données à l'oral lors du J.e-Cours du 10 juin 2020, et le cas échéant vient fournir des compléments de réponses.

Sommaire

⇒	Formulaire Exemplarisation automatique.....	2
⇒	Constitution des fichiers de requêtes.....	2
⇒	Type d'exemplarisation	2
⇒	Exemplarisations multiples.....	3
⇒	Données autorisées pour l'état de collection de périodiques électroniques	3
⇒	Transferts réguliers.....	4
⇒	Temps de traitement	5
⇒	Données d'exemplaires	5
⇒	En cas d'erreur de traitement.....	6
⇒	Correspondants habilités.....	6
⇒	Questions correspondant au service de traitement en masse de notices (délocalisation/relocalisation).....	6
⇒	Questions correspondant au service Modification d'exemplaires	6
⇒	Suggestions	7

⇒ **Formulaire Exemplarisation automatique**

Le service des exemplarisations automatiques à la demande est-il toujours ouvert ?

Réponse Abes : Le formulaire de demande d'exemplarisation automatique est désormais fermé. Il reste accessible en consultation uniquement pour une durée de six mois, ceci afin de permettre aux établissements qui le souhaitent de récupérer les fichiers de résultats des traitements antérieurs à l'ouverture d'ITEM. Plus aucune demande d'exemplarisation automatique ne sera acceptée par ce canal.

⇒ **Constitution des fichiers de requêtes**

Y-a-t-il un minimum de lignes (PPN) par exemple, comme il y avait pour les demandes de localisations automatiques en masse (minimum 100) ?

Réponse Abes : Il n'y a pas de minimum requis dans les fichiers pour lancer des traitements dans ITEM. Des fichiers de 5, 10, 20 lignes sont acceptés.

Peut-on faire un fichier de requête PPN pour le taux de recouvrement ?

Réponse Abes : Oui. Cependant si l'on dispose des PPN, cela signifie qu'on connaît déjà les notices existantes dans le Sudoc, donc l'opération du taux de recouvrement n'est pas forcément très utile. On peut très bien procéder à une exemplarisation directement, sans avoir recours au taux de recouvrement.

Peut-on envisager d'ajouter l'éditeur dans la recherche en plus de date;auteur;titre ?

Réponse Abes : Non. L'éditeur ne fait pas partie des clefs de recherche utilisées dans ITEM

⇒ **Type d'exemplarisation**

Peut-on exemplariser autre chose que des monographies imprimées? Des documents sonores par exemple, ou des cartes géographiques, ou des DVD ?

Réponse Abes : Il n'est pas possible d'exemplariser des documents autres que des monographies imprimées (notices de type Aa) ou des recueils factices (notices de type Ar). Le filtre appliqué par type de document est TDO B.

Pourquoi ne pas avoir mis directement le terme Monographies imprimées au lieu d'Autres ressources ?

Réponse Abes : La formulation *Monographies imprimées* n'a pas été utilisée car il est possible d'exemplariser d'autres ressources, telles que les microfiches par exemple. Tout document signalé dans une notice de type Aa peut être exemplarisé via l'application ITEM.

Est-il envisagé d'étendre ce service aux périodiques imprimés ?

Réponse Abes : Pour l'instant, ce n'est pas envisagé.

⇒ **Exemplarisations multiples**

Si plusieurs établissements sont abonnés aux mêmes ressources électroniques, peut-on les localiser tous en même temps ou faut-il refaire l'exemplarisation RCR par RCR ?

Réponse Abes : Il n'est pas possible de créer des exemplaires pour plusieurs RCR simultanément. L'exemplarisation est réalisée à partir d'un seul RCR que l'on sélectionne sur l'interface avant de charger le fichier à traiter.

En revanche il est possible de mentionner en note publique (E856 \$z) les différents accès à la ressource.

Est-ce le niveau de l'ILN ou celui du rcr qui est pris en compte quand on souhaite faire un exemplaire supplémentaire?

Réponse Abes: C'est l'ILN qui est pris en compte quand on souhaite créer un exemplaire supplémentaire

⇒ **Données autorisées pour l'état de collection de périodiques électroniques**

Pour les états de collection, ne faut-il qu'une date de début et une date de fin ? Est-ce qu'il est possible de signaler les volumes et les numéros ?

Réponse Abes : Pour les états de collection, seules les données suivantes sont admises lors de l'exemplarisation : **955 41\$a ; \$k ; \$4**

⇒ Transferts réguliers

Au moment du lancement d'une exemplarisation Date-Auteur-Titre, est-ce que ITEM nous indique l'heure à laquelle le système tournera (pour savoir si nous recevrons les notices via les TR à J+1 ou J+2) ? Ou est-ce aléatoire ?

Réponse Abes : ITEM n'indique pas l'heure de lancement de l'exemplarisation. Le traitement s'effectue en fonction de la file d'attente des demandes de tous les établissements et de l'ordre d'arrivée des demandes.

Comment on peut écraser les notices sur mon SIGB ?

Réponse Abes : c'est la L035 qui permet d'écraser une notice locale lors du transfert des notices dans le SGB.

Il y a un point que je n'ai pas compris concernant les transferts. Si je fais une exemplarisation de masse, je reçois les fichiers lors de mon transfert hebdomadaire, pas le lendemain de la création ?

Réponse Abes : les notices exemplarisées sont importées dans le SGB dans le transfert qui suit l'exemplarisation. Si les transferts réguliers sont sur un rythme quotidien, les notices exemplarisées seront comprises dans le transfert régulier qui surviendra le lendemain de leur création. Si les transferts réguliers sont sur un rythme hebdomadaire, les notices exemplarisées seront comprises dans le transfert régulier qui surviendra après l'exemplarisation, le jour du transfert quotidien.

L'interruption des transferts réguliers dans le cas d'une exemplarisation par requête est donc de 3 jours ?

Réponse Abes : il n'y a aucune interruption de transferts réguliers. Les notices exemplarisées via ITEM seront comprises dans les transferts réguliers suivant l'opération, le lendemain si les transferts sont quotidiens, la semaine suivante si les transferts sont hebdomadaires. Nous vous invitons à consulter le chapitre consacré à l'impact de l'exemplarisation sur les transferts réguliers dans la [documentation utilisateur](#)

Après l'exemplarisation automatique, est-il possible de désactiver le transfert vers le SIGB ?

Réponse Abes : Ce point particulier est à étudier avec votre fournisseur de SIGB. Si vous souhaitez que le versement des notices soit suspendu, il faut en faire la demande auprès du service des transferts réguliers (via le guichet d'assistance, rubrique « Transferts réguliers »)

⇒ Temps de traitement

En cas d'exemplarisation automatique, si le fichier s'affiche "en attente", cela veut-il dire qu'il est dans une file d'attente (si nombreuses demandes par ailleurs), ou est-ce qu'il y a un bug ? À partir de combien de temps faut-il écrire à l'ABES (si bug supposé) ?

Réponse Abes : Il n'est pas possible de prévoir à l'avance le nombre de demandes des établissements dans la file d'attente. Il est donc difficile de prédire leur ordre de passage et le délai d'attente avant traitement. On peut cependant considérer qu'une demande qui n'a pas été traitée dans les 24 heures est une demande en erreur que vous pouvez signaler sur le guichet d'assistance.

Dans le cas des requêtes Date/Auteur/Titre, il est normal que la demande soit en attente puisque le traitement de ces fichiers est planifié, selon la file d'attente, entre 20 heures le jour même et 8 heures le lendemain.

Pour ces questions de performance, est-il possible de programmer le lancement d'une exemplarisation automatique (hors date auteur titre) ?

Réponse Abes : non, il n'est pas possible de programmer le lancement d'une opération sur ITEM, quelle qu'elle soit (taux de recouvrement, exemplarisation, modification de données d'exemplaires).

⇒ Données d'exemplaires

Faut-il toujours indiquer une zone 991 pour signaler du catalogage rétrospectif dans le cas où l'on procède à une reprise de catalogue ?

Réponse Abes : Il est recommandé d'indiquer en zone 991 qu'il s'agit d'un catalogage rétrospectif mais ce n'est pas obligatoire (sauf si vos opérations de rétroconversion sont subventionnées par l'Abes – voir la documentation [ici](#)).

La zone 999 est-elle supprimable?

Réponse Abes : Oui elle est supprimable.

Attention : pour supprimer une zone entière le fichier de traitement se constitue ainsi :

- pas de code de sous zone dans l'en-tête de colonne.
- cellules vides dans la colonne

⇒ **En cas d'erreur de traitement...**

Si on a fait une erreur dans la création d'exemplaire, comment réparer l'erreur ou supprimer l'exemplaire ?

Réponse Abes : En cas d'erreur, il est possible de faire une demande de suppression d'exemplaires sur le guichet d'assistance AbesSTP, dans la rubrique *Suppression et modification d'exemplaires par lots* du guichet Sudoc Pro. S'il s'agit seulement d'une erreur sur une donnée, il est alors possible de corriger cette donnée en faisant une modification d'exemplaire également via ITEM. Voir la documentation [ici](#).

Si on s'est trompé de RCR, il faut donc demander une suppression au guichet STP abes?

Réponse Abes : Oui. La demande est à déposer sur le guichet d'assistance AbesSTP, dans la rubrique *Suppression et modification d'exemplaires par lots* du guichet Sudoc Pro.

⇒ **Correspondants habilités**

Est-ce que le correspondant catalogage pourrait être autorisé à intervenir sur ITEM ?

Réponse Abes : seul le coordinateur peut intervenir sur ITEM. Mais rien n'empêche que les *les catalogueurs créent les fichiers préparatoires pour leur établissement*.

⇒ **Questions correspondant au service de traitement en masse de notices (délocalisation/relocalisation)**

Comment procéder pour transférer des notices d'un RCR sur un autre RCR ? ITEM permet-il de procéder à des relocalisations via l'onglet "Modifications d'exemplaire" ? Et dans ce cas récupère-t-on les notices identifiées avec le nouveau RCR dans les transferts réguliers ?

Réponse Abes : ITEM ne prévoit pas de relocalisations d'exemplaires. il faut faire une demande sur le guichet d'assistance AbesSTP, dans la rubrique *Suppression et modification d'exemplaires par lots* du guichet Sudoc Pro. |

⇒ **Questions correspondant au service Modification d'exemplaires**

Dans le cas de modification est-il possible d'ajouter des E7XX aux exemplaires existants avec une liste EPN?

Réponse Abes : Les E702/E712 peuvent être modifiées mais ne peuvent pas être créées. Voir la documentation sur les modifications d'exemplaire dans ITEM [ici](#).

⇒ **Suggestions**

Sera-t-il possible d'étendre les fonctionnalités d'ITEM aux établissements non déployés dans l'avenir ? Pour les établissements non déployés ce serait pratique pour l'ajout d'un code PCPP par exemple.

Réponse Abes : Pour l'instant, il n'est pas prévu de développer de nouvelles fonctionnalités dans un avenir proche. Nous notons le besoin.

La suppression des exemplaires est prévue à quel horizon ?

Réponse Abes : la suppression des exemplaires n'est pas prévue pour l'instant.

[Consulter le manuel ITEM](#)